LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I — EDMONTON, 9 NOVEMBRE 1905 — No. 5

La victoire du parti libéral va donner Paix, Progrès et Prospérité



Hon. C. W. CROSS,
Procureur-Général d'Alberta.

L'HON. CHAS WILSON CROSS,

B. A., L. L. B., Procureur-Général d'Alberta.

L'Hon. Charles Wilson Cross, le premier procureur-général qu'aura eu la province d'Alberta, est né en 1872, à Madoc, Ont. Il reçut son éducation scolaire à l'école publique de sa ville natale, puis successivement au Collège Upper Canada et à l'Université de Toronto, obtenant le premier rang dans la classe de 1895 et ses dégrés de B. A. et de L. L. B. Une fois gradué, il commença ses études légales sous MM. Clute, Macdonald, McIntosh et MacCrimmon, dont le bureau jouissait alors d'une grande réputation.

A la conclusion de ses études légales, il vint dans l'Ouest, en 1898, et commença la pratique du droit dans cette ville grandissante d'Edmonton, où il ne devait pas tarder, ici comme ailleurs, à se placer au premier rang.

Le bureau légal de MM. Short, Cross, Biggar & Ewing, l'un des plus favorablement connus et des plus considérables dans l'Ouest, marque une évolution dont le point de départ avait été : "C. W. Cross, Attorney at Law, Barrister and Solicitor."

M. Cross s'est fait une réputation d'avocat criminaliste de première force, et, depuis plusieurs années, ses services ont été requis, soit d'un côté, soit de l'autre, dans la plupart des causes importantes qui, dans Alberta central, ont été portées devant les assises criminelles.

Durant les années de sa jeunesse écolière ou étudiante, il aimait à prendre une part active aux exercices athlétiques, entre autres, au jeu de crosse, ce qui lui a valu nombre de trophées pour victoires remportées dans les joutes.

Il a fondé ici l'Association des Jeunes Libéraux d'Edmonton, institution qui est devenue importante et qui, déjà, a fait sa marque et rendu des services. Cette vaillante phalange de jeunes hommes remplis d'énergie et d'enthousiasme, sous la présidence et l'impulsion de l'hon. M, Cross, n'a pas peu contribué au succès des deux dernières élections de l'Hon. M. Oliver, Ministre de l'Intérieur.

En 1899, M. Cross a épousé Mlle Anne Lynch, de Madoc, Ont., et il est aujourd'hui père de deux enfants.

Agé de trente-deux ans seulement, et paraissant encore plus jeune, il est favorisé d'un physique avantageux : et puis il a trop l'air d'un athlète pour ne pas l'être, sans doute.

Doué d'une grande endurance, il aime le travail et il travaille dure et ferme. Son jugement solide et sûr, le don qu'il possède de se faire des amis et de les garder, tout, chez lui, donne l'assurance qu'il sera un élément de force dans l'administration provinciale.

\+ \+

En politique, l'Hon. M. Cross appartient à cette grande école libérale qui professe des idées larges. On en a la preuve dans cette indignation généreuse que l'intolérance d'un Griesbach a provoqué chez lui, l'autre jour, à la salle Robertson. Sa fameuse apostrophe est désormais acquise à l'histoire de notre beau pays. Fier et la tête haute : "Je suis un aussi bon protestant que M. Griesbach, s'est-il écrié d'une voix vibrante, mais si protestantisme signifie intolérance, je ne suis plus protestant."

AFFAIRES DE FRANCE.

Politique Française.

Rouvier et Delcassé.

Les révélations du journal *Le Matin* sur les causes de la démission de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, ont mis M. Rouvier en assez fâcheuse posture. Les articles du *Matin* attribuent au président du conseil un rôle qui n'a rien de bien honorable, puisque c'est lui, M. Rouvier, qui a déterminé la retraite de M. Delcassé pour complaire à l'empereur Guillaume. A la rentrée de la chambre, à la fin de ce mois, un débat pourrait bien être soulevé à ce sujet. Sans doute, il serait regrettable de pousser ces choses à ce point et de renverser le cabinet Rouvier sur cette question. Ce serait une seconde faute ajoutée à la première qui fut de "débarquer" M. Delcassé, et l'Allemagne aurait vraiment trop à se réjouir de troubler aussi profondement la politique française par la moindre manifestion oratoire du chancelier de l'empire.

Pour notre part, nous sommes d'autant plus à l'aise pour parler des dessous de la retraite de M. Delcassé que nous avons soutenu jusqu'au bout la politique de l'ancien ministre des affaires étrangères, et que nous n'avons cessé d'affirmer que la plus grande faute avait été commise par M. Rouvier en sacrifiant M. Delcassé aux rancunes allemandes. La panique qui régnait à ce moment dans le monde politique français était telle qu'il fut impossible de résister au courant et que même les journaux qui avaient soutenu M. Delcassé l'abandonnèrent avec très peu de courage et très peu de dignité. Depuis lors, les choses ont bien changé d'aspect.

Comme le fait remarquer l'*Independance Belge*, les événements ont démontré que seul l'ancien ministre des affaires étrangères a vu juste et que sa politique était la bonne. M. Delcassé voulait la guerre et marchait droit au conflit, disait-on. Cela est faux, M. Delcassé était convaincu que la loyale entente anglo-française, avec, d'autre part, le maintien de l'alliance franco-russe, constituait pour la France la plus sûre garantie de paix, parceque jamais l'Allemagne n'oserait s'attaquer à ce bloc formidable. La politique de l'ancien ministre des affaires étrangères ne tenait qu'à prévenir efficacement les menaces de l'Allemagne. Elle visait également à isoler l'empire allemand en Europe, objectait-on. Sans [illegible]te, [illegible] l'Allemagne n'a-t-elle pas [illegible]vaill[illegible]s années durant à l'isole[illegible]nt de la France, et peut-on logiquement exiger du gouvernement de Paris qu'il ménage les excessives susceptibilités de l'Allemagne, quand celle-ci ne s'est [illegible]llement génée pour heurter de front et brutalement l'action française.

L[a] politique de M. Delcassé était si bien [ce]lle qui convenait à la France que [M]. Rouvier, son successeur au quay d'Orsay, n'a pu que la maintenir et la continuer. Un instant, on a espéré à Berlin que M. Rouvier modifierait l'orientation de l'action extéri[eure] de la France, mais on a vu l'en[tente] anglo-française s'affirmer de plus [en plu]s nettement ces mois derniers. [C'es]t que les bases données à cette entente par M. Delcassé étaient tellement solides qu'il fut impossible en fait d'y changer quoique ce fût.

Certes, M. Rouvier a fait preuve d'une certaine habileté au cours des négociations avec l'Allemagne au sujet du Maroc. Il a tiré d'une cause compromise tout ce qu'il y avait encore à en tirer, mais il n'en faut pas moins reconnaître que si la partie engagée par la France au Maroc se trouva tout-à-coup diminuée, c'est qu'elle le fut surtout pour ceux qui infligèrent à la république cette humiliation de la contraindre à sacrifier son ministre des affaires étrangères aux prétentions allemandes. Là, une faute grossière fut commise dont la France subit encore les conséquences morales.

Cette faute fut le résultat de la panique, de l'espèce d'affolement dont fut pris le monde politique français à l'idée d'une guerre avec l'Allemagne— idée d'autant plus absurde que le prince de Bülow a déclaré lui-même qu'on n'avait jamais songé sérieusement outre-Rhin à une lutte sanglante. Au surplus, on savait déjà à cette époque, à Berlin, qu'en cas de conflt la France pouvait compter sans réserve aucune sur l'Angleterre, et l'on n'y eût pas été assez inconscient pour compromettre dans une guerre chancheuse toute la prospérité économique de l'empire allemand. L'opinion française fut impressionnée par le *bluff* allemand, et le gouvernement de Berlin sut alors prendre les avantages que comportaient pour lui les circonstances.

Depuis cette heure de crise, on a repris confiance en France, et l'on se rend plus exactement compte de la situation. C'est pourquoi on se défie tant des avances du prince de Bülow —avances trop intéressées pour être sincères, maintenant que l'Allemagne redoute par-dessus tout d'être isolée en Extrême-Orient comme en Europe. La situation morale est renversée, et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper que ce sont les fruits de la politique poursuivie sept années durant par M. Delcassé qui commencent à apparaître.

Quant aux récentes avances du chancelier de Bülow, elles ont eu pour effet d'énerver singulièrement l'opinion publique française. La chose était prévue, et dès le premier moment nous avons dit combien la tactique de M. de Bülow était maladroite. C'était mal connaître la France et les Français que de supposer un seul instant qu'ils pouvaient faire bon accueil à des avances de la part d'une puissance qui, hier encore, ne procédait à leur égard que par menaces et intimidations. Le peuple français n'a jamais été un peuple *suiveur*. Il mène souvent; il ne s'est jamals laissé remorquer, et on le froisse plus sérieusement en l'invitant amicalement à marcher *à la suite* qu'en se dressant devant lui en adversaire résolu,

Le chancelier d'Allemagne, M. de Bülow, disait dernièrement à un journaliste francais :

"On oublie que la politique allemande marquait depuis longtemps le désir d'améliorer les relations avec la France".

Plusieurs journaux parisiens ayant dit qu'ils seraient bien aisés de savoir comment s'est manifesté le "désir" dont parle le prince de Bülow, la "Gazette de Cologne" se présente pour contenter leur curiosité. "On pourrait, dit-elle, s'informer sur les invites de l'Allemagne en vue d'un entente sur la dette portugaise, la protection des Européens à Shanghaï lors de la révolte des Boxeurs, l'évacuation de Shanghaï par les troupes européennes, l'affaire du Siam, etc.

Ce qui fait dire plaisamment au *Figaro :*

"Voilà donc ce que nous avons refusé ! Que nous ayons négligé la dette portugaise, l'évacuation de Shanghaï, l'entente sur le Siam (où l'Allemagne ne pouvait nous servir de rien), passe encore ! Mais comment avons-nous osé dédaigner l'etc... ?

"Cette petite histoire démontre une fois de plus que, dans les discussions, il est dangereux de préciser. Mieux valait affirmer toujours, en gros, la légende des *avances* de l'Allemagne. On rencontrait des gens pour y croire. Mais comme on ne nous a jamais rien offert de sérieux il est imprudent d'essayer une réponse à la question : "Vous aviez fait des avances ? lesquelles ?"

DEUX JOLIES ADRESSES.

Dans nos notes locales de la semaine dernière, nous avons mentionné les deux adresses qui ont été présentées au Rév. P. Leduc, à l'occasion de son départ, mais nous n'avions pas en même temps le plaisir de donner le texte de ces adresses. Aujourd'hui, nous réparons cette omission.

Après avoir lu la littérature de nos coreligionnaires, de langue anglaise, nous avons abandonné l'idée que nous avions d'abord de la traduire en français — dans la crainte d'une traduction imparfaite qui n'aurait pas rendu justice aux belles qualités de l'original.

Adresse des Catholiques français.

Au Révérend Pére Leduc, O. M. I.,
Vicaire Général du Diocèse de Saint-Albert.

Révérend Père,

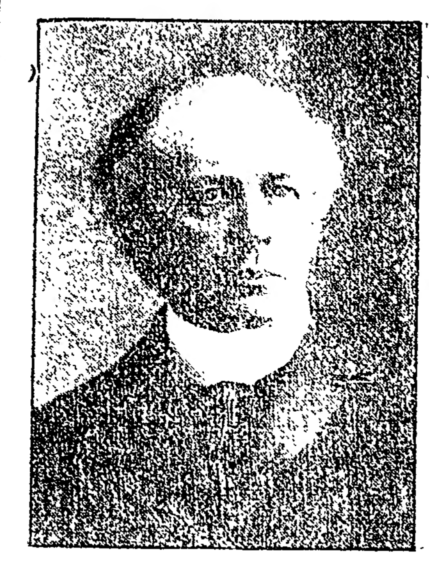
En apprenant que l'Obéissance vous ordonnait de quitter Edmonton, nous avons cru qu'il était de notre devoir de ne pas vous laisser partir sans vous dire un mot d'adieu et vous exprimer, une fois encore, nos sentiments de profonde estime et de sincère reconnaissance.

Depuis au-delà de dix ans, la Paroisse St-Joachim d'Edmonton a sans cesse grandi sous votre habile direction. Grâce à votre esprit d'entreprise, à votre sagesse d'administration et à votre zèle, qui ne se lasse jamais quand il s'agit de la gloire de Dieu ou du bien des âmes, nous avons vu toutes nos Œuvres de Paroisse se transformer, jusqu'à devenir l'orgueil de la population catholique de la Métropole d'Alberta.

L'énumération de vos travaux apostoliques serait trop longue à faire ; les plus vieux d'entre nous connaissent la générosité et l'énergie dont vous avez toujours fait preuve, et, tous, nous constatons, avec bonheur, l'état de prospérité qui règne dans notre Paroisse. C'est à vous, révérend Père, que nous le devons en grande partie, et, nous sommes venus ici ce soir, pour vous en remercier, du fond du cœur, et joindre à nos faibles paroles une humble offrande que nous vous prions de recevoir comme gage sensible de notre affection et de notre gratitude.

Vous allez, après une carrière bien remplie, vous retirer au palais épiscopal de St. Albert pour y passer le soir de la vie, paisiblement et plus près de Dieu. Nous espérons que ce repos contribuera à vous conserver encore longtemps au milieu de nous pour la plus grande gloire de Dieu et le bien du Diocèse.

Nous sommes heureux de saluer pour la première fois, dans la personne du Révérend Père Jan, celui qui fut votre dévoué collaborateur et qui prend maintenant la direction de notre paroisse. Par son zèle et ses vertus que nous avons tant de fois appréciés il sera, nous n'en doutons pas, votre digne successeur et nous lui offrons, en vous disant adieu, l'assurance de notre entier dévouement.



TRES HON. SIR WILFRID LAURIER,
Premier Ministre du Canada.

Encore une fois, merci, mon Révérend Père, et croyez que votre souvenir restera ineffaçable au milieu.

DES CANADIENS-FRANÇAIS
De la Paroisse St-Joachim d'Edmonton.

Edmonton, le 30 octobre, 1905

Adresse des Catholiques anglais.

THE REV. FATHER LEDUC, O. M. I., V. G.

DEAR FATHER LEDUC,—The Catholics of Edmonton are assembled this evening to bid you good-bye, as you leave the Parish, of which for so long a time you have had charge.

When many years ago, urged by zeal for the salvation of souls, you placed yourself at the disposal of the great Missionary Congregation of the Oblates of Mary Immaculate, doubtless this land, so far away from your own fair land of France, was not present to your mind as the scene of your future labours. But it was a happy inspiration that send you to this part of the Lord's Vineyard.

The great part you have taken and the great work you have accomplished in the cause of Christian civilization and Education, in the founding of Missions, the building of Churches, the establishment of Religious Communities—not to speak of your zealous and effective labours as a pastor of souls— and the universal esteem—yes, affection in which you are held by the Catholics of the different Missions with which you have been, from time to time, connected. These all bear testimony of the wisdom of your Superiors in sending you amongst us. Of the many monuments you have left in the course of your labours we look with special pride and gratitude upon our own beautiful Parish Church — a work which you undertook in the face of difficulties that might well have checked you.

We hope, that at no distant date, on some one of the occasional visits to us — which, we trust, may be many and often — we may afford you the pleasure of seeing it fully completed and adorn with an altar worthy of the building. This, we know, will be the accomplishment of one great desire of your heart.

Though you are leaving us, it is a great pleasure to us to know that you are not to be far away and that we may, one and all, look forward to hearing you sometimes from the pulpit and meeting you and renewing kind and affectionate remembrances.

Accompanying this address is a small gift, which we ask you to accept as a testimony of the sincerity of our expressions.

We wish you good-bye with the hope that you may be long spared to continue your good work in the Diocese of St. Albert.

THE PARISHONERS OF ST. JOACHIM'S CHURCH, EDMONTON.

Les Terres du Nord-Ouest.

N'est-il pas bien facile à démontrer que les nouvelles provinces ont été traitées beaucoup plus libéralement que les quatre provinces qui ont formé la Confédération en 1867?

Ces quatre provinces ont gardé ce qu'elles avaient. Les nouvelles provinces n'avaient rien; on leur a donné beaucoup de choses.

Les anciennes provinces avaient construit à leurs propres frais leurs travaux publics dont partie a été transféré au gouvernement fédéral.

Dans les nouvelles provinces, tous les grands travaux publics ont été construits par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral s'est chargé de la dette existante des anciennes provinces. Comme les nouvelles provinces n'avaient pas de dettes, si elles eussent été traitées sur le même pied que les anciennes, le gouvernement fédéral n'aurait eu rien à prendre à sa charge. Au contraire, il les a traitées comme si elles avaient elles-mêmes emprunté pour leurs travaux publics, et n'ayant pas à payer d'intérêt à des créanciers, il en paie aux provinces.

N'est-ce pas folies, de la part des nouvelles provinces de récriminer? Mais, au fait, ce ne sont pas les nouvelles provinces qui se plaignent, c'est l'opposition conservatrice d'Ontario et de Manitoba.



Résume des Règlements pour disposer des Terrains Miniers du Dominion dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

Charbon. — Les terrains à charbon peuvent être achetés à $10 l'acre, pour le charbon mou, et à $20 pour l'anthracite. Un individu ou une compagnie ne peut en acheter plus de 320 acres. Une royauté de 10 cents la tonne de 2,000 livres sera collectée sur la production brute.

Quartz. — Les personnes âgées de 18 ans et plus ou les compagnies à capital réuni possédant des certificats libres de mineur peuvent obtenir une entrée pour des terrains miniers.

Un certificat de mineur libre est fourni pour une ou plusieurs années, mais pour pas plus de 5 ans sur paiement à l'avance de $7.50 par année, pour un individu et de $50 à $100 par année pour une compagnie selon le capital.

Un mineur libre ayant découvert du minerai dans un endroit peut se choisir un "claim" de 1,500 x 1,500 pieds en le marquant avec deux poteaux légaux portant des avis, un à chaque bout de la veine.

Le claim doit être enrégistré dans l'espace de 15 jours, s'il est situé dans un rayon de 10 milles du bureau d'un régistrateur, un jour de plus sera alloué pour chaque 10 milles additionnels, ou fraction d'un mille. Le prix d'enrégistrement d'un claim est de $5.00.

On devra dépenser $100 par année au moins sur le claim ou les payer au régistrateur du district. Lorsque $500 auront été dépensés et payés, le locateur pourra faire faire l'arpentage de son claim et l'acheter à $1.00 l'acre après avoir rempli toutes les autres conditions.

Le ministre de l'Intérieur pourra aussi donner permission de choisir des claims contenant du fer, du mica et du cuivre dans les territoires du Yukon. Ces claims ne devront pas dépasser 100 acres.

La patente d'un endroit minier devra pourvoir au paiement d'une royauté de 2 1-2 pour cent sur les ventes des produits de cet endroit minier.

Travail de mines dans les placers.— Manitoba et le Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. — Les claims de travail de mine dans les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entré $5.00, devant être renouvelé tous les ans. Les claims de la rivière Saskatchewan sont ou de barre ou de banc les premiers sont 100 pieds de long et s'étendent entre la marée haute et basse. Les derniers comprennent les creusages de barre, mais s'étendent en arrière de la base de la colline ou du bord de la rivière, mais n'excédent pas mille pieds. Des claims de 200 pieds de large peuvent être obtenus où l'on se sert de pouvoir à la vapeur.

Creusage dans les rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. — Un mineur libre ne peut obtenir que deux bails de 5 milles chacun pour un terme de 20 ans, qui peut être renouvelé à la discrétion du ministre de l'intérieur.

Le droit du locataire se résume au bord ou lit submergé de la rivière, au-dessous de la ligne des eaux et sujet aux droits de tous ceux qui ont ou qui pourront recevoir des entrées pour creusage de barre ou claims de bancs, excepté sur la rivière Saskatchewan, où le locataire peut creuser à l'eau haute, alternativement sur chaque tenure à bail.

Le locataire devra faire fonctionner un drageur par 5 milles, la première saison qui suivra la date de son bail, mais un drageur sera suffisant pour chaque 15 milles ou fraction, si un individu ou une compagnie a passé plus d'un bail.

Taux. — $10 par année pour chaque mille de rivière loué.

Royauté de 2 1-2 pour cent collectée sur la production dès qu'ellle excède $10,000.

Draguage dans le territoire du Yukon. — Un mineur libre peut avoir six loyers renouvelables de 5 milles chacun, pour un terme de vingt ans.

Le droit du locataire se résume au lit ou barres submergés de la rivière, au-dessous de la ligne basse des eaux. Cette limite devant être fixée par sa position le 1er août de l'année de la date du bail.

Le locataire devra faire fonctionner un dragueur dans deux ans à partir de de la date du loyer et un dragueur pour chaque 5 milles dans les six ans de telle date. Taux $100 par mille, pour la première année et $10 par mille pour chaque année subséquente.

La royauté est la même que pour le travail de mine dans les placers.

Travail de mine dans les placers du Territoire du Yukon. — Les claims de criques, rivières, collines ne devront pas dépasser 250 pieds de long mesurés sur la ligne de base ou direction générale du crique ou gulch, et la largeur étant de 1000 à 2000 pieds. Tous les autres claims de placers devront être de 250 pieds carrés.

Les claims devront être marqués par deux poteaux légaux, un à chaque bout, portant des avis.

Chaque entrée doit être obtenue dans les dix jours si le claim est dans un rayon de dix milles du bureau du régistrateur. Un jour de plus est alloué pour chaque dix milles additionnels ou fraction de mille.

La personne ou la compagnie garnissant un claim de pieux doit avoir un certificat de mineur libre.

Le découvreur d'une mine nouvelle a droit à un claim de 1000 pieds de long, et si deux mineurs agissent de concert, ils pourront prendre un claim de 1500 pieds sur la production duquel on ne pourra charger de royauté.

Entrée $10. Royauté au taux de 2 1-2 pour cent sur la valeur de l'or envoyé du Yukon pour être payé au contrôleur.

Un mineur libre ne pourra recevoir plus d'un claim minier sur chaque rivière ou crique, mais le même mineur pourra posséder plusieurs claims différents en les achetant et les mineurs libres peuvent travailler leurs claims en société en donnant avis et en payant un honoraire de $2.00.

Un claim peut être abandonné et un autre obtenu sur le même crique, ruisseau ou rivière en donnant avis du fait en payant un honoraire.

Des travaux d'une valeur de $200 doivent être exécutés annuellement sur chaque claim.

Un certificat des travaux exécutés doit être obtenu à tous les ans, sinon le claim devra être considéré comme abandonné et pourra être occupé par un mineur libre.

Les limites d'un claim ne pourront être complètement définies qu'après en avoir fait l'arpentage et en avoir fait publier des avis dans la "Gazette Officielle" du Yukon.

Pétrole. — Toute les terres non vendues de la Puissance dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon sont ouvertes aux chercheurs de pétrole et le ministre pourra réserver pour un individu ou une compagnie possédant des machines sur le terrain qui devra être soumis à des recherches, une superficie de 1920 acres pour une période qu'il devra décider, la longueur de ce terrain ne devra pas dépasser 3 fois la largeur.

Si le chercheur découvrait du pétrole en quantité pouvant rapporter des profits et établir cette découverte, une surface n'exédant pas 640 acres y compris le puits d'huile, seront vendues au chercheur au taux de $1.00 l'acre et le reste du terrain soit 1280 acres seront vendus au taux de $3.00 l'acre, sujet à la royauté au taux qui pourra être spécifié par un ordre en conseil.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur.

Ventes des Terrains d'Ecoles.

AVIS PUBLIC est donné que des ventes à l'encan des Terrains d'Ecoles auront lieu dans la Province d'Alberta, et aux endroits ci-dessous :

Edmonton, mercredi, 18 Octobre 1905, à dix heures, a. m.

Leduc, lundi, 23 octobre 1905, à dix heures a. m.

Wetaskawin, jeudi, 26 octobre 1905, à dix heures a. m.

Lacombe, lundi, 30 octobre 1905, à dix heures a. m.

Innisfail, jeudi, 2 novembre 1905, à dix heures a. m.

Didsbury, lundi, 6 novembre 1905, à dix heures a. m.

Calgary, vendredi, 10 novembre 1905, à dix heures a. m.

High River, mardi, 14 novembre 1905, à dix heures a. m.

Pincher Creek, jeudi, 16 novembre 1905, à dix heures a. m.

Ces terres, en général, sont situées à une distance de douze à vingt milles du chemin de fer Calgary & Edmonton, et de l'embranchement de la Passe au Corbeau du Canadien Pacifique.

Dans les cas où les terrains à vendre seront sous bail, les ventes seront sujettes aux termes du bail jusqu'à son expiration, lors du 30 novembre, 1905 et le locataire aura le privilège d'enlever les clôtures et autres constructions qu'il pourra avoir sur ce terrain.

Toute parcelle de terrain offerte en vente, sur laquelle passe un chemin public ou un chemin de fer sera sujette à la réserve de terre occupée par tel chemin public, ou pouvant être requise pour droit de passage et aux fins de chemin de fer.

La vente ne conférera que la propriété superficielle et sera sujette aux réserves ordinaires en faveur de la Couronne.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Un dixième comptant, au temps de la vente, et la balance en neuf paiements égaux, avec intérêt à 5 p. c., par année sur les paiements non-effectués, payables en différents temps, excepté dans le cas où la terre n'excéderait pas quarante acres, alors que les conditions de paiement seront de un cinquième comptant et la balance en quatre paiements égaux annuels, avec intérêt à 5 p. c., par année.

Un terrain étant adjugé, l'acheteur devra de suite déposer la somme de cent piastres entre les mains du commis de la vente (clerc of Sale) autrement le terrain sera remis à l'enchère. A cet effet, les personnes qui se proposent d'acheter devraient se munir de chèques marqués, sur les banques incorporées en Canada, faits à leur ordre et payables au pair sur le lieu de la vente, ou de billets de banques d'aussi grande dénomination que possible. La balance du premier paiement devra dans tous les cas être payée avant la clôture de la vente, ou sinon, le dépot de cent piastres sera confisqué et le terrain retiré de la vente.

Les scrips ni aucun mandat ne seront acceptés en paiement.

NOTE : Les chèques ne seront pas acceptés en paiement à moins d'être marqués "accepté" par la banque sur laquelle ils sont tirés.

On pourra se procurer les listes des terres à vendre du "Secretaire, Département de l'Intérieur, Ottawa," ou de tout agent des terres du Dominion, à Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 15 septembre 1905.

Le Nord-Ouest Canadien.

REGLEMENTS DE HOMESTEAD.

Toute section portant un No pair des Terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception des sections numéros 8 et 26, de celles déjà prises comme homestead, ou celles réservées comme terres à bois pour les colons, ou pour toute autre fin, peuvent être prises comme homestead par toute personne, chef de famille ou toute personne mâle de plus de 18 ans, chaque homestead étant l'étendue d'un quart de section, comprenant 160 acres, plus ou moins.

ENTRÉE. — L'entrée peut être faite personnellement à l'agence locale pour le district dans lequel est situé le terrain ou si l'applicant le préfère il peut en faisant application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire d'Immigration à Winnipeg ou à l'Agent Local pour le district être autorisé à faire son entrée par l'intermédiaire d'une autre personne.

Le prix d'entrée pour un homestead dans les conditions ordinaires est de $10.

CONDIONS A REMPLIR. — Un colon à qui une entrée de homestead a été accordée est tenu de par les termes de la Loi sur les Terres de la Puissance et les amendements y ajoutés, de remplir les conditions requises d'après l'un ou l'autre des modes ci-après :

1.—Durant trois ans demeurer sur le terrain et le cultiver au moins six mois chaque année.

2.—Si le père (ou la mère, le père étant mort) de la personne qui a pris un homestead réside sur une ferme dans le voisinage du dit homestead le colon satisfera aux exigences de la loi s'il demeure avec son père ou sa mère.

3.—Si un colon a obtenu la patente pour son homestead ou un certificat de délivrance de la dite patente, contresignée suivant les prévisions de cette Loi et a obtenu une entrée pour un second homestead, il satisfera aux conditions de résidence imposées par la Loi, en résidant sur son premier homestead, si le second se trouve dans les environs du premier.

4.—Si le colon a sa demeure permanente sur une terre qu'il cultive et qui lui appartient dans le voisinage de son homestead il satisfera à la loi en y demeurant.

Le terme "environ" employé ci-dessus, désigne le même township ou un township adjacent ou joignant à l'angle.

Un colon qui se prévaut des conditions des clauses (2), (3) ou (4) doit cultiver 30 acres sur son homestead, ou en remplacement posséder 20 têtes de bétails, avec les bâtiments requis pour ces animaux, et de plus, avoir 80 acres convenablement cloturés.

Tout "homesteader" qui ne se conforme pas aux conditions requises par la loi des homesteads est exposé à se voir retirer son entrée de homestead, et le terrain susceptible d'être pris de nouveau.

DEMANDE DE PATENTE. — La demande de patente doit se faire au bout de trois ans en s'adressant à l'Agent local ou sous-agent ou à l'Inspecteur des Homesteads.

Six mois avant de faire cette demande le colon doit en donner avis par écrit au Commissaire des Terres de la Couronne à Ottawa.

INFORMATIONS.—Les immigrants pourront se procurer à tous les bureaux des Terres de la Couronne toutes les informations concernant les terrains disponibles, comme homestead. Il leur sera donné gratuitement tous les renseignements et l'aide nécessaires, en faisant la demande au Secrétaire du Département de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire de l'Immigration à Winnipeg, Manitoba, ou à tout agent des terres dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, aussi toute information concernant le bois, le charbon, ou tous autres minéraux ainsi que copies des lois et des règlements. On peut obtenir aux mêmes endroits les mêmes renseignements concernant les Terres de la Couronne dans la Ceinture du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise.

W. W. CORY,
Député Ministre de l'Intérieur,

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en en vente par différentes compagnies de chemins de fer ou des sociétés particulières.

La politique de Laurier a fait la prosperite de l'Ouest.

M. Bennett demande que le peuple l'autorise a contrecarrer la grande politique de Laurier. Il voudrait laisser le C. P. R. seul maitre du terrain.

Cessons nos luttes fratricides; unissons-nous.

Citoyens d'Alberta, unissons-nous pour repousser les demagogues. Leur interet consiste a nous jeter dans des luttes fratricides.

" M. Rutherford a parle avec un sens commun, dont nous lui donnons avec plaisir credit, de la question des ecoles. Il administrera loyalement, a-t-il dit, la constitution telle que le parlement du Canada l'a decretee.

"Ce calme langage fait un heureux contraste avec les appels demagogiques auxquels se livrent M. Haultain et ses suivants." (La Patrie, journal conservateur independant.)

Le langage calme de l'hon. M. Rutherford est un heureux contraste avec les appels demagogique de M. Haultain, de M. Bennett, de M. Griesbach et d'autres agitateurs.

Electeurs de Calgary, voulez-vous d'un gouvernement du peuple, pour le peuple, votez pour l'Hon.M.CUSHING

Electeurs d'Alberta, voulez vous d'un gouvernement du C. P. R. pour le C. P. R., votez pour M. Bennett et les autres candidats du C. P. R.

TRANSPORT du GRAIN

Les faits condamnant une politique d'opposition

Les journaux de la semaine ont publié une dépêche relatant des faits qui démontrent l'erreur commise par les chefs de l'Opposition, lorsqu'ils ont employé le vert et le sec pour nuire à la construction du Grand Tronc Pacifique. Les chemins de fer actuellement existants ne peuvent suffire au transport du grain et de grands dommages pour le colon et le commerçant en sont le résultat. Le besoin d'un autre transcontinental est donc très urgent. En effet, et il n'y avait pas temps à perdre; mais les conservateurs en ont fait perdre.

Voici cette dépêche :

" Ottawa.---La Commission des Chemins de Fer a donné l'ordre à son gérant du trafic, M. James Hardwell, de faire une enquête sérieuse sur les plaintes qui ont été portées au sujet de l'insuffisance des wagons pour le transport des grains, et de faire dans son rapport les recommandations qui lui sembleront les plus propres à remédier à l'état de choses dont on se plaint. M. Hardwell devra aussi s'enquérir s'il y a eu, ou s'il y a actuellement, de l'injustice dans la distribution des wagons aux expéditeurs. Il devra encore s'assurer si les compagnies de chemins de fer dont on se plaint ont employé plus de wagons, dans leur trafic des Etats-Unis, qu'il n'y a eu de wagons des Etats-Unis employés au Canada.

" La Commission continue à recevoir des plaintes amères au sujet de la congestion du trafic et des pertes qui résultent pour les propriétaires de navires, du fait que les compagnies de chemins de fer sont incapables de répondre aux besoins de la transportation. L'une des dernières plaintes a été portée par M. A. A. Wright, de Toronto, qui, comme un grand nombre de propriétaires de navires en acier affectés au transport du grain, élève la voix contre la situation intolérable qui existe au terminus de la baie Georgienne, à l'égard du mouvement du grain dirigé vers l'Est. Tous les élévateurs sont pleins, dit-il, et les facilités de transport sont insuffisantes.

" M. A. A. Wright estime à $25,000 le montant des pertes subies par les propriétaires de navires durant le mois d'octobre, par suite du défaut des compagnies de chemins de fer de fournir des wagons et des élévateurs. Cette somme suffirait à payer 2 1-2 pour cent sur la valeur du matériel roulant nécessaire pour transporter de la baie Georgienne à Montréal tout le grain apporté à la baie durant la saison de navigation."

Electeurs d'Alberta, Secouez le joug du C. P. R. Votez pour le Gouvernement

Le Courrier de l'Ouest

EDMONTON, JEUDI, 9 NOVEMBRE 1905

BOITE POSTALE 25

Avez-vous vu la machine ?

De Calgary, Alberta, à Brampton en Ontario, ne pouvant crier assez fort pour se faire entendre, M. R. B. Bennett s'est servi du télégraphe pour appeler au secours, ainsi que l'annonce une dépêche de la *Presse Associée*, comme suit :

"Brampton, Ont., 22 octobre — R. B. Bennett, chef du parti conservateur dans la nouvelle province d'Alberta, a télégraphié à Richard Blain, député de Peel, une invitation très pressante de monter dans l'Ouest pour lui prêter assistance dans la lutte."

Bien, très bien ! et ensuite ? Voilà des semaines qu'on aboie après la "Machine libérale" et qu'on exhibe son horreur contre l'importation des politiciens de l'Est pour faire la campagne dans l'Ouest. Les journaux conservateurs ont tellement étalé le mot "Machine," dans toutes leurs colonnes, qu'on aurait pu croire à la présence, dans tous les coins du pays, d'une grosse bande de parleurs et de cabaleurs employant le vert et le sec dans l'intérêt du parti libéral.

> **L'histoire, écho fidèle de la vérité, accollera le nom de Sir Wilfrid Laurier à coté des noms de ces grands hommes, aux vues larges, au patriotisme éclairé, qui ont présidé avant vous aux destinés de notre cher Canada.**
>
> **Un jour l'histoire dira que la direction que vous avez prise ou donnée dans bien des questions aura été la plus sage.**
>
> (Paroles de M. l'ABBE MARECHAL, au banquet offert a Sir Wilfrid par Saint-Jacques l'Achigan, lors de l'inauguration de l'embranchement du Grand-Nord.)

Quelle est la véritable situation ? On n'a pas même vu l'ombre d'un seul politicien venu de l'Est, ni comme orateur, ni comme zélateur ; et la "machine" libérale n'a fait son apparition nulle part. Les machinistes qui sont venus de l'Est, dans la présente campagne, sont tous des conservateurs, du premier au dernier. N'a-t-on pas vu Billy Maclean venir essayer, quoique sans succès, de mettre la prairie en feu à Calgary ; Sockshutt, le M. P. de Brant-Sud, Ontario, venir tenir, à High River, cette assemblée qui a eu pour résultat de lui faire entonner "Home, Sweet Home" ; Lockie Wilson, le fameux gueulard, accourir de Glengarry, Ont., à Saskatchewan, pour dire aux cultivateurs de la localité combien ils sont malheureux et foulés aux pieds ?

Pendant ce temps-là, les conservateurs tempêtaient contre l'emploi de la "machine." C'était pour se conformer à des instructions reçues, afin de dissimuler les faits et gestes de la brigade de la vraie machine conservatrice.

Que vont-ils faire maintenant, Bennett, leur foudre d'éloquence, ayant jugé à propos de faire connaître au monde qu'il lui faut le travail de la "machine" de l'Est et que, pour cela, il a envoyé un appel déchirant à Brampton, Ontario, pour implorer l'assistance de "Dick" Blain ? Ce Dick Blain, avec sa voix flûtée, est l'un des politiciens machinistes les plus roués parmi ceux qui ont foulé les sentiers de la prairie. Il est arrivé avec de l'huile à lubrifier pour graisser, au besoin de M. Bennett, les mouvements de la machine.

D'ici à la votation, la machine va donc se faire aller "full time," sous l'opération d'ingénieurs comme Dick Blain, de Peel, Lockie Wilson, de Glengarry, et autres bons apôtres de la foi conservatrice. On l'a mise au service de ce politicien sans fraude sans dol, de cette merveille oratoire, Richard B. Bennett, de Calgary.



Hon. M. BULYEA,
Lieutenant Gouverneur

M. Griesbach

Dans son nouveau role

Après avoir joué à l'enfant terrible, ce qui lui a mal réussi, M. Griesbach a changé sa tactique et s'est mis à faire le cher enfant gâté. Il cherche à apitoyer les grandes personnes sur son sort triste et lamentable.

Il regrette amèrement son exclandre de la salle Robertson, cela ne fait plus aucun doute. En parlant à cette assemblée convoquée par l'Hon. M. Cross, il avait dit, dans un moment d'oubli, son intention de combattre notre loi scolaire "tant qu'il n'aura pas fait disparaître jusqu'au dernier vestige de la religion dans les écoles."

Non moins malheureuses, ses autres remarques au sujet des symboles religieux qu'il a qualifiés d'*impedimenta*.

Il découvre maintenant qu'il a parlé trop vite, et avant d'avoir réfléchi.

Aussi, quel désappointement pour lui ! Il avait compté sur Edmonton comme sur une huître qu'un coup de bravoure lui ouvrirait aisément ; puis, dès sa première apparition sur la scène politique, son excitalion l'a fait parler sans jugement.

Cependant, avant que de se décider à mettre son bonnet à réflexions, il lui a fallu voir que ses manvaises paroles avaient été relevées et commentées par LE COURRIER DE L'OUEST.

Comme résultat, il décida de faire faire une traduction gâchée de notre article, puis de tenir un "ralliement conservateur," où il parlerait à sa guise et pourrait dire n'importe quoi, tout à son aise, sans obstacle ni empêchement.

Le "ralliement" a eu lieu, avec lecture du rapport falsifié de l'article en question, après quoi M. Griesbach plaida sympathie en sa faveur, attendu qu'on l'avait traité d'*atheist* et d'*impious man*. De fait, ni l'une ni l'autre de ces expressions n'apparaissent dans l'article original ou dans la traduction dénaturée ; mais cela n'a pas empêché M. Griesbach de présenter sa cause tout comme si elles y étaient, en soutenant que le qualificatif "atheist" lui avait été appliqué, tel qu'exhibé dans les grosses lettres noires qui accompagnaient la traduction dénaturée du "Evening Journal," et cela bien que le corps de l'article ne porte aucune telle expression.

Ce n'est pas par de semblables moyens que M. Griesbach réussira à faire un homme de lui.



Hon. W. H. CUSHING,
Ministre des Travaux Publics.

Il lui faudrait aussi éviter de perdre la tête en parlant à la tribune, apprendre à ne pas tenir des propos dont il aura honte ensuite en les retrouvant imprimés en blanc et en noir ; s'accoutumer à recevoir sa part des *horions* sans se mettre à brailler comme un enfant gâté qui veut se faire plaindre.

Mais, par-dessus tout, il devrait se garder de l'habitude de dénaturer le langage d'un adversaire ou d'insérer, dans son plaidoyer, des faits qui ne ressortent pas du bref en cause.

Oserait-il jamais faire une citation falsifiée devant un juge de la Cour Supérieure ? Non.

Pourquoi, alors, viendrait-il devant le peuple, cet autre juge souverain, avec une citation dénaturée et précédée d'un en-tête mensonger ?

Ce soir et demain, fin de la campagne électorale dans Alberta, on recevra partout, avec beaucoup d'intérêt, les nouvelles concernant le résultat.

Quel sera ce résultat ? LE COURRIER DE L'OUEST ne saurait le préciser au juste, mais il se croit justifiable de prédire la victoire du parti de l'entente cordiale et du bon gouvernement. Il faudrait désespérer de l'avenir de cette province, si le bon sens populaire n'y pouvait prévaloir sur les théories contradictoires d'un parti composé d'excités, de démagogues et d'ambitieux fanatiques.

Que tous les amis du bon ordre et de la paix se rendent au poll avant ce soir. Ils sont responsables de leur vote à Dieu, à leur conscience, à leur patrie.

***

En cinquième page, nous avons aujourd'hui une causerie politique, un "entre-nous" familier.

A part quelques expressions assez peu importantes, LE COURRIER DE L'OUEST adopte, comme sienne, l'idée, la théorie qui fait le sujet de cette causerie.

A l'exemple de tous les Canadiens-français d'Alberta et autres citoyens qui leur témoignent de la sympathie, nous désirons l'élection d'un Canadien-français dans Saint-Albert.

Nous avons, de M. McKenny, outre l'amitié sincère, une très haute estime et une opinion très favorable. Dans une autre circonstance, nous aimerions à l'appuyer. Mais, aujourd'hui, et dans Saint-Albert nous ne le pourrions.

Cependant, les électeurs de ce comté en feront comme ils l'entendront ; ils sont leurs maîtres,

Mais nous avons lieu de croire qu'ils découvriront que M. Boudreau est aussi un citoyen très estimable, très honorable, et qu'il est en état de faire son devoir aussi bien qu'un autre. Nous disons donc :

VOTEZ POUR BOUDREAU.

La Patrie, journal indépendant, mais plus oppositionniste que ministériel, disait ces jours derniers :

"M. Rutherford a parlé avec un sens commun, dont nous lui donnons avec plaisir crédit, de la question des écoles. Il administrera loyalement, a-t-il dit, la constitution telle que le gouvernement du Canada l'a décrétée. Ce calme langage fait un heureux contraste avec les appels démagogiques auxquels se livrent M Haultain et ses suivants."

Donnez votre vote contre les candidats du C. P. R.

A Nos Lecteurs.

Quelques Mots.

LE COURRIER DE L'OUEST s'imprimant le jeudi, quoique daté du samedi suivant, certains inconvénients se sont présentés et nous obligent à poser cette question : Est-il préférable que notre journal porte la date du jour même où on l'a mis sous presse ?



Hon. A. C. RUTHERFORD,
Premier Ministre.

Certaines personnes sont d'opinion qu'un journal de semaine devrait avoir la date du jour où il arrive généralement au domicile de l'abonné, le samedi, qui lui doit être un sujet de lecture du dimanche.

Entre ces deux alternatives, LE COURRIER DE L'OUEST préfère maintenant la dernière, après avoir essayé de la première, comme nos lecteurs le savent tous.

Ainsi donc, à l'avenir et à partir d'aujourd'hui, ce journal sera daté du jeudi de chaque semaine. De cette manière, si des événements de grande conséquence surviennent entre ce jour et la fin de la semaine, personne n'aura plus à se demander pourquoi le journal n'en fait pas mention, puisqu'il est d'une date postérieure.

La semaine dernière, notre journal a eu, pour la première fois, son malheur ou son accident à déplorer comme les autres.

La presse s'est brisée au dernier moment, et, en attendant le raccommodage, travail d'une couple de jours et plus, il a fallu se tirer d'affaires tant bien que mal. Nos lecteurs trouveront, dans ce fait, la raison pour laquelle l'impression du journal était si défectueuse la semaine dernière : cir constance incontrôlable par suite d'un accident sérieux.

***

Votons tous pour le gouvernement Rutherford, parce que c'est le gouvernement qui va nous faire du bien

ENTRE NOUS.

Causerie Politique.

NOBLESSE OBLIGE. FAIR PLAY.

De Halifax à Vancouver, dans tout le Canada, on attend avec un vif intérêt le résultat de cette première élection provinciale d'Alberta. Mais, à cette même occasion, rien n'égale l'anxiété, l'émotion indicible de tous les Canadiens-français de l'Amérique, soit du Canada, soit des Etats-Unis.

Et pourquoi? Pour la raison que c'est trop naturel, dans la circonstance, une déloyale opposition conservatrice ayant choisi dès le commencement, le dos des Canadiens-français pour champ de bataille. En effet, c'est autant à la nationalité et à la religion des Canadiens-français qu'au parti libéral lui-même que le parti de la discorde civile et religieuse, a entrepris de livrer une lutte violente, acerbe et injurieuse. Donc, en ce moment, tous les Canadiens-français du monde —il y en a partout—ont les yeux fixés sur la province d'Alberta, mais plus particulièrement sur le district électoral de St. Albert.

Et pourquoi? C'est parce que Saint-Albert est reconnu pour la seule division de la province où les Canadiens-français sont le plus en nombre, la seule où ils ont en mains l'instrument d'une fière protestation, la pluralité du vote. Que vont-ils faire? Voilà ce qu'on se demande partout et ce qu'on a hâte de savoir.

Vont-ils avoir peur? La crainte servile de leurs ennemis les intimidera-t-elle jusqu'à la lâcheté, si non réelle, du moins apparente, en les empêchant d'inscrire vaillamment, sur la liste des élus du 9 novembre, un nom canadien-français?

Dans une autre occasion, cette question serait d'assez peu d'importance; mais, dans celle-ci, il y va de l'honneur des Canadiens-français de Saint-Albert. Ils doivent élire un Canadien-français. C'est, pour eux, la seule manière admissible et logique de se planter fièrement devant ceux qui parle de les supprimer, et de dire: nous voilà!

× ×

Il est extrêmement regrettable que, dans un cas de cette urgence, le candidat canadien-français de Saint-Albert n'ait pas été élu par acclamation. Il est non moins regrettable que son adversaire ne soit pas un autre Canadien-français.

Quand la provocation, la menace et l'invective s'adresse principalement au peuple canadien-français tout entier, c'est à l'un d'eux, à un Canadien-français, non à un autre, que revient l'honneur d'aller planter son drapeau dans la tête même de l'insulteur, s'il le faut. Les Anglais, les Ecossais, les Irlandais ne l'entendent pas autrement, quand ils sont en cause. Ces races vaillantes n'ont pas l'habitude, dans ces occasions, d'aller quémander leur porte-drapeau chez les autres; et ce serait les humilier que d'aller leur offrir un service officieux dont elles peuvent se passer. Il en devrait être ainsi des Canadiens-français.

LUCIEN BOUDREAU est l'homme désigné pour être leur PORTE-DRAPEAU.

× ÷

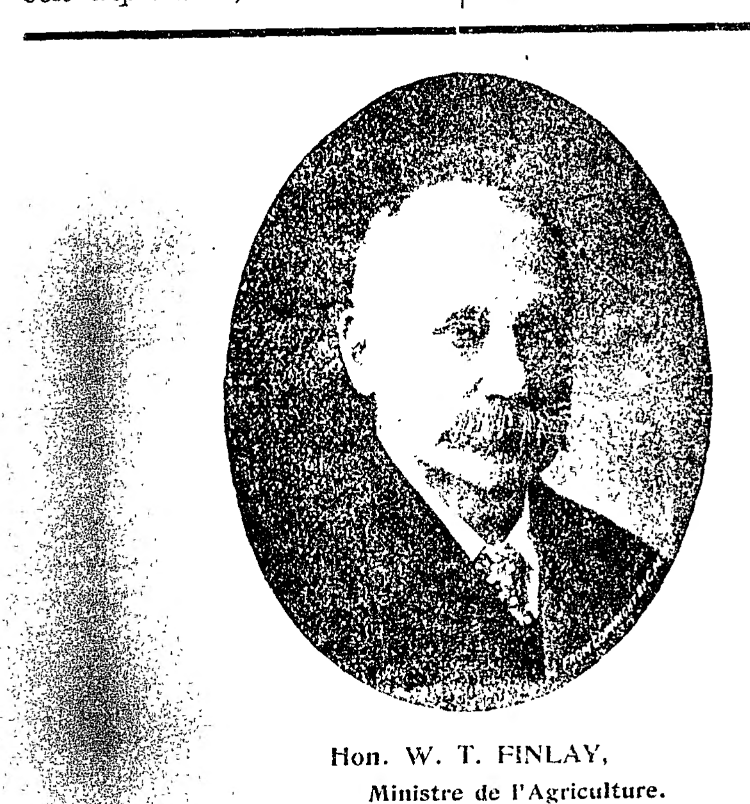
A l'origine, il y avait trois Canadiens-français sur les rangs. Mais ils virent bientôt que le besoin le plus pressant de l'heure présente, c'est l'union de tous les cœurs, de toutes les bonnes volontés. Deux de ces excellents compatriotes se sont donc retirés de bon gré, avec l'espoir que cet acte de désintéressement favoriserait une élection par acclamation. Cet espoir réalisé, nous aurions eu à signaler un fait d'une signification splendide, et d'une grande portée, tout à l'honneur des Canadiens de Saint-Albert. C'était le désir bien connu de leurs amis véritables, entre autres, des membres du gouvernement.

× ×

La télégraphie aurait transmis la bonne nouvelle d'un bout à l'autre du continent, avec la rapidité de l'éclair, comme le retentissement avant-coureur, le premier roulement d'un tonnerre destiné à foudroyer, par le coup final du 9 novemrre, la clique malfaisante des démagogues et des brandons de discorde. Le haut fait des électeurs de Saint-Albert aurait déjà acquis un grand renom et serait maintenant cité, avec orgueil, par tout les les bouches canadiennes-françaises du Canada et de l'Amérique, tout en jetant le poids de son influence dans les autres divisions électorales d'Alberta.



Hon. Dr DE VEBER,
Ministre sans portefeuille



Hon. W. T. FINLAY,
Ministre de l'Agriculture.

En parlant des amis véritables des Canadiens de Saint-Albert, nous aurions dû mentionner celui dont la présence, ou l'intervention actuelle, est venue tout déranger.

Nos aimons à tenir compte de son amitié réelle, de son zèle sympathique pour la cause des Canadiens-français qu'il voudrait servir au meilleur de sa connaissance. Mais, dans l'empressement de son zèle, quelle cause se trouve-t-il avoir servi en fin de compte? Par sa candidature intempestive et non désirée, il a mis des bois dans les roues tout en croyant bien faire; il a empêché ses bons amis, les Canadiens-français, de faire un bon coup. M. Bennett, leur ennemi déclaré, lui doit des remerciements, voilà tout.

De plus, en demandant aux Canadiens-français de remettre leur cause entre ses mains, il leur demande de se reconnaître incapables de la défendre eux-mêmes. Nest-ce pas exiger d'eux qu'ils se donnent un brevet de *race inferieure*?

+ ×

En y réfléchissant bien, notre ami en viendra nécessairement à notre conclusion; et nous avons confiance que son amitié, puisqu'elle est sincère, n'hésitera pas à réparer l'erreur commise, dans toute la mesure possible.

A tout événement, les agitateurs torys ont mis les Canadiens-français dans l'obligation de s'affirmèr hautement.

L'honneur étant engagé, nos compatriotes n'y failliront point, espérons-le.

Bon sang ne peut mentir. Noblesse oblige.

L'heure présente impose l'élection d'un Canadien-français.

÷ ÷

Les Canadiens-français, il nous semble, ont bien le droit de s'attendre à un échange de courtoisie et de bons procédés. En d'autres mots, ce qui est bon et appréciable, dans la province de Quebec, pour les Canadiens-anglais et les Canadiens-irlandais, devrait l'être également dans les autres provinces, pour les Canadiens-français.

Et pourquoi? Nous allons le dire.

La population de langue anglaise étant non seulement la minorité, dans Québec, mais une minorité très réduite, elle ne pourrait jamais compter que sur une réprésentation non moins réduite, sans le bon vouloir des Canadiens-français formant l'immense majorité.

Donnons un exemple entre mille. Dans la division électorale de Quebec-Ouest, les Canadiens-français, bien qu'ils y possèdent la force voulue, se sont fait une religion de ne jamais appuyer aucun candidat de leur nationalité, afin de laisser la place libre à leurs concitoyens irlandais.

On pourrait en dire autant d'une division de Montréal dont la désignation officielle nous échappe en ce moment. Mais parlons d'un autre quartier de la même ville, la divisions Saint-Laurent. Les Canadiens-français y sont assez nombreux pour pouvoir confier à un des leurs, quand ils le voudront, le mandat représentatif à la Législature ou aux communes. Mais ils ne veulent pas. Ils ne l'ont pas voulu, le mois dernier, lorsqu'il s'est agi de remplir la vacance créée par le décès du regretté M. Cochrane. Ils ont élu un de leurs compatriotes anglais, et cela par pure courtoisie, pour l'amour du "fair play."

Les aspirants canadiens-français ne manquaient pas, et des aspirants parfaitement qualifiés. Ils se sont tous effacés, néanmoins, pour céder gracieusement le siège; et M. George W. Stephens a été élu par acclamation, au milieu des hourras enthousiastes poussés par ceux qui auraient pu être ses concurrents heureux et par tous les électeurs français.

L'entente cordiale! mais il y a longtemps qu'elle a ses racines profondes dans le sol de la province de Québec, grâce à ce sentiment du *fair play* et de la concorde sociale qui est inné chez les Canadiens-français.

× ×

Mais il y une limite à toute sauce! *too much of a good thing is a bad thing,*

Autant nous approuvons de plein cœur la politique large et généreuse de nos compatriotes français, en province de Québec, autant nous la réprouverions dans les autres provinces où, étant la minorité, ils ne peuvent invoquer un seul cas, un seul fait tendant à établir qu'on suit à leur égard le bel exemple donné par la majorité de Québec. C'est alors que, dans les quelques rares comtés électoraux où ils tiennent le haut de la situation, nous leur crierons de toute la force de nos poumons: Ne lâchez pas, compatriotes.

+ +

VOTONS POUR LUCIEN BOUDREAU.

+ +

N'est-il pas vrai que dans tout comté du Dominion, dans la province de Québec comme dans les autres, où les Canadiens-français sont quelque peu en minorité, il ne leur est pas même permis de songer à une candidature possible pour un des leurs, nonobstant ses mérites et ses aptitudes?

La réponse à cette question péremptoire indique la conduite à tenir dans certaines circonstances.

※ ※ ※

VOTONS POUR BOUDREAU!

※ ※ ※

La vertu très-chrétienne du renoncement à soi-même perd ses titres dans le domaine de la politique, Elle n'y est plus chez elle. Elle n'y a plus aucune signification, à moins de signifier *race inférieure* et sans dignité.

***

Prenons, par exemple, la province d'Alberta. Si, pour des raisons inexplicables, notre excellent ami et bon compatriote, M. Lucien Boudreau, venait, par impossible, à subir une défaite, les Canadiens-français se trouveraient dans une situation vraiment humiliante. Car, cette défaite voudrait dire que, non seulement dans le seul comté de Saint-Albert ou ils sont en force prépondérante, mais aussi que dans toute la province où ils sont en nombre assez imposant, quoique non en majorité, ils n'ont pu trouver, parmi eux, un seul homme en état de faire un représentant convenable.

Impossible d'avaler ça!

Votez contre les candidats du C. P. R.

ÇA ET LÀ.

M. Bennett est la victime de son abondance dans le langage et de sa pauvreté dans l'argumentation. On pourrait lui appliquer l'expression de Carlyle : des phrases, des mots, des phrases.

M. Bennett est l'homme pour soutenir des propositions contradictoires dans un même discours. Sur la question des écoles, il dira que les Territoires n'avaient pas une existence provinciale, lors de l'UNION, et que, par conséquent, on ne devait pas inclure leur système scolaire dans leur constitution, comme cela a été fait pour les autres provinces.

Sur la question des terres, c'est une autre théorie. M. Bennett prétendra que les Territoires jouissaient déjà d'une véritable condition provinciale et que, par conséquent, ils doivent posséder les terres, mines et minéraux, bien que le Gouvernement Fédéral ait acheté ces terres lorsque les Territoires n'étaient qu'une solitude sauvage.

Si la volubilité constitue l'homme d'état, M. R. B. Bennett est un homme d'état ; mais pas autrement.

Personne n'a pu savoir en quoi la candidature de M. Griesbach, à Edmonton, pourrait se rapporter à M. Griesbach partant en guerre pour l'Afrique du Sud. C'est là un des secrets connus du seul M. Bennett. Malgré qu'il ait péroré éloquemment sur ce sujet, quand il est venu à Edmonton, ses auditeurs n'ont pu réussir à découvrir son secret.

Ce dont on a besoin pour faire prospérer la province, ce sont des hommes de paix, non des hommes de guerre.

"Les tories du Nord-Ouest se plaignent d'avoir à combattre l'influence du gouvernement fédéral dans leurs élections provinciales. Mais n'ont-ils pas pour eux, comme compensation, l'influence du Pacifique Canadien, dont l'avocat à Calgary, M. R. B. Bennett, est le chef des conservateurs de sa province ? "

A cette réflexion d'un confrère de l'Est, on ajoute que la compagnie du Canadien Pacifique, son président ne pouvant être le premier ministre d'Alberta, voudralt bien y substituer R. B. Bennett, qui ne serait qu'un prête-nom. Ce serait le gouvernement Bennett de nom : mais, de fait, le président du C. P. R. serait le véritable maître de la province.

JAMAIS CONTENTS.

Quand M. R. L. Borden, le "Tory Leader," parle sur la question des terres, M. Bennett est accoutumé de faire écho en disant --- "me too." Voyons l'une des suggestions de M. Borden (voir page 2930, Débats) :

"Il serait de bonne politique d'insérer une clause dans de Bill (d'autonomie) relativement aux concessions gratuites (free homesteads) et aux prix de ces terres, et d'y obtenir le consentement du peuple des Territoires du Nord-Ouest. Je n'y vois pas la possibilité d'un obstacle constitutionel, parce que, après tout, la question des terres n'en est pas une relevant du pouvoir législatif, tant que ces terres n'ont pas été abandonnées au peuple et qu'elles ne sont pas devenues propriété publique des provinces."

Une réclame tapageuse a donné M. Borden pour un "Britisher' de la plus grosse espèce, comme pour M. Bennett. Tous deux se plaignent de ce que les libéraux ont suivi, pour la politique des terres, l'exemple du Gouvernement Fédéral des Etats-Unis. Ils se plaignent de ce que le Gouvernement du Dominion n a pas suivi l'exemple des Etats-Unis, pour la politique des écoles. Quand Sir Wilfrid paraît avoir imité le modèle Américain, Borden et Bennett selamentent, et ils e lamentent encore plus fort quand Sir Wilfrid n'imite pas les Américains. Leur plainte est la complainte des plaignards qui se plaignent de tout ce que les libéraux font et ne font pas. Supposez le parti libéral prenant la méthode inverse de suivre l'exemple des Américains, en les imitant dans leur système d'écoles, mais non quant à l'administration du domaine national. Ne pensez-vous pas que les mêmes Borden et Bennett auraient fait entendre les mêmes jérémiades, mais en sens inverse ? Oui, certainement. Ne sont-ils pas dans l'Opposition pour faire de l'opposition ? C'est en exerçant leur métier d'oppositionnistes qu'ils s'amusent, tout en amusant le public, à déblatérer contre la politique des représentants libéraux de l'Ouest, comme cette politique des Terres que Sir Wilfrid a adoptée conformément à la demande de l'Ouest. Sir Wilfrid s'est toujours fait une règle d'accorder ce que l'Ouest lui demande. Voilà pourquoi il a voulu incorporer cette politique --- qui est celle de la majorité des citoyens de l'Ouest ---dans la constitution d'Alberta et de Saskatchewan.

TOUJOURS INCONSEQUENTS.

Ecoutons donc M. R. L. Borden se mettant la bouche en cœur pour dire (voir p. 2976, débats) :

"J'ose croire aujourd'hui que si la question (des écoles) n'eût pas été introduite dans l'arène politique par le très honorable Sir Wilfrid Laurier, il n'y aurait jamais eu la moindre hésitation dans le Nord-Ouest du Canada, pour maintenir les privilèges dont les Catholiques jouissent maintenant."

Vous l'avez dit, beau raisonneur. Mais, alors, M. le Tory, pourquoi faites-vous tant d'embarras ? Pourquoi vous morfondez-vous, dans une pure abstraction, à fendre des cheveux en quatre ? Pourquoi perdez-vous votre temps dans des discussions théoriques, sans résultats pratiques ?

M. Borden traite la population du Nord-Ouest comme on traiterait une bande de fous, (qu'on nous passe cette expression). Il la représente comme voulant assurer aux Catholiques leur droit à des écoles séparées et ne voulant pas que ces mêmes droits soient assurés par la Constitution.

M. Borden nous remet en mémoire le fait d'un petit garçon qui avait coutume de se fâcher quand sa mère donnait du gâteau à sa petite sœur Lucie. Il ne s'objectait pas à ce que Lucie eût du gâteau, mais prétendait que sa mère devait d'abord le lui donner pour qu'il pût ensuite le passer à sa sœur. Le petit bonhomme disait que Lucie lui était chère, mais qu'elle ne devait recevoir du gâteau que de lui, afin d'avoir le sentiment de la supériorité de son grand frère.

La mère de ce p'tit Jean Lévesque, naturellement, ne partageait pas cette manière de voir, manière si conforme à la théorie orangiste, mais tout-à-fait anti-canadienne. Elle répondait toujours à son p'tit Jean que s'il était si heureux que sa sœur eût du du gâteau, il devait être bien aise qu'elle l'eût des mains de sa maman.

Le Grand Maitre.

Qui n'a pas entendu parler du Dr. Sproule, le Grand Maître des Orangiste ? Durant la dernière session du Parlement d'Ottawa, il s'est institué, de lui-même, le protecteur de l'Ouest--- qu'on aurait dit son royaume. Il s'est délégué, de son chef, représentant des intérêts de l'Ouest que personne ne lui avait confiés. Les députés des Territoires comptaient pour rien dans son opinion, et cette opinion semblait être que les dix représentants attitrés des électeurs de l'Ouest n'avaient pas reçu mandat d'en protéger les intérêts. Donc, le grand Docteur, dans son âme grande, a bien voulu confier ce soin à sa grande sollicitude.

Mais, avec tout ce beau zèle, il n'en a pas moins fait de l'opposition aux nouvelles provinces, en s'opposant à ce qu'on leur fit une condition financière aussi avantageuse. Il disait comme ceci (voir page 5456, Débats, 1905) :

"L'arrangement financier est trop libéral, si l'on considère la petite population des Territoires. Pour le présent, chaque province n'étant supposée avoir une population de 250,000 âmes, on lui donnera $1,100,000. Avec une population réelle de 250,000 la même province retirerait au moins $1,124,000. C'est d'une prodigalité pour le moins excessive, en tenant compte de l'infime population. Mais, quand cette population atteindra le chiffre de 800,000, le revenu des provinces montera à $2,200-000."

Et le gentil docteur en était effrayé. Les conservateurs d'Alberta le sont encore.

UN GRAND PROPRIETAIRE.

" Le " Mail and Empire " dit que la province de Saskatchewan est la propriéte privée de M. Haultain, qui en a été injustement dépouillé. Il fait un appel aux électeurs de la province de rendre son domaine au propriétaire du Nord-Ouest et d'en chasser MM. Laurier, Forget et Rutherford, qui n'y ont rien à faire.

Nos bons torys d'Ontario deviennent épiques. Les voilà sur le point de réclamer un trône pour leur idole, l'hon. lord Haultain."

※ ※ ※

Ces paroles d'un journal de l'Est ne contiennent absolument rien d'exagéré. M. Haultain lui-même a déjà fourni la preuve personnelle qu'il se considère le grand manitou du Nord-Ouest, le chef naturel, le maître de par droit de naissance. Il a toujours ignoré les électeurs de l'Ouest et leur droit de confier à des hommes de leur choix la mission de les représenter à Ottawa. Pendant que des représentants attitrés étaient à leur devoir, lui, M. Haultain, sans avoir reçu ce mandat du peuple, se promenait dans Ontario, en disant qu'il était le seul homme autorisé à parler au nom du peuple de l'Ouest, et non pas les hommes que ce même peuple avait librement fait ses mandataires officiels dans la discussion, à Ottawa, des droits provinciaux.

Les fameux droits provinciaux, dans l'esprit de M. Haultain, c'est son droit personnel de faire comme il voudra, sans s'occuper du droit des autres.

Electeurs de l'Eturgeon, votez pour M. Boyle, le candidat du bon gouvernement.

M. Knight est un homme qui met trop souvent ses culottes à l'envers. On ne peut pas compter sur lui.



HON, FRANK OLIVER,
Ministre de l'intérieur.

Le Parti le plus sage

Il n'y a pas une démonstration publique, dans tout le Canada, qui ne soit en même temps une apothéose de Sir Wilfrid et de sa politique.

Pas un homme, quel qu'il soit, ne peut parler politique, sans rendre hommage aux principes libéraux, et sans s'incliner devant la droiture d'esprit, la grande sagesse du chef du parti libéral, du premier ministre du Canada.

Son esprit de réforme et de progrès en fait l'idole des jeunes, des impulsifs, des amis de la nouveauté, de ceux qui disent toujours : " Encore un pas vers le progrès." Sa sagesse froide et raisonnée, d'autre part, refrène l'impétuosité, calme les ardeurs irréfléchies, maintient, d'une main ferme, la discipline la plus sévère, et dans les temps de crise, dominant les mouvements tumultueux, sait donner à chaque élément une part de ce qu'il réclame, sans compromettre la substance des droits qu'il a mission de faire triompher.

Voilà ce qui fait de Laurier l'homme aimé, l'homme adulé de toutes les classes, de tous les rangs de la société.

L'homme d'affaires, l'industriel, le commerçant louent en lui et dans son gouvernement l'esprit d'entreprise ; le travailleur et l'ouvrier, sa prudence économique ; le savant, le penseur, sa haute culture intellectuelle.

Nous avons déjà cité le témoignage des manufacturiers, des hommes d'affaires, des ouvriers.

Inutile de citer de nouvelles preuves de l'admiration de l'élément laïque cultivé du Canada.

Nous voulons seulement attirer l'attention aujourd'hui de nos lecteurs et de tout le public intelligent, sur ces paroles d'un prêtre distingué, prononcées dans une circonstance mémorable :

" L'HISTOIRE, ÉCHO FIDELE " DE LA VERITE, ACCOLERA LE " NOM DE SIR WILFRID LAU- " RIER A COTE DES NOMS DE " CES GRANDS HOMMES, AUX " VUES LARGES, AU PATRIOTIS- " ME ECLAIRE QUI ONT PRESI- " DE AVANT VOUS AUX DESTI- " NÉES DE NOTRE CHER CANA- " DA. UN JOUR L'HISTOIRE DIRA " QUE LA DIRECTION QUE VOUS " AVEZ PRISE OU DONNÉE DANS " BIEN DES QUESTIONS AURA " ÉTÉ LA PLUS SAGE."

(Allocution de M. l'abbé Maréchal, curé de Saint-Jacques l'Achigan.)

A ces paroles, Sir Wilfrid a répondu en ces termes :

" VOUS M'AVEZ SOUHAITE LON- " GUE VIE. ET J'ESPERE, LE " CIEL AIDANT, POUVOIR ENCO- " RE DONNER A MON PAYS PLU- " SIEURS ANNÉES DE VIE, DE " LUTTES ET DE TRAVAIL, POU- " VOIR ASSISTER AU DÉVELOP- " PEMENT QUE JE M'EFFORCE " DE PRÉPARER.

" JE N'AI PEUT-ÊTRE PAS TOU- " JOURS PRIS LE PARTI LE PLUS " SAGE, MAIS, JE ME SUIS TOU- " JOURS EFFORCÉ DE PRENDRE " LE PARTI LE PLUS SAGE. JE " SUIS CONVAINCU D'AILLEURS " QUE POUR CE QUI REGARDE " LES RÉCENTS ÉVÈNEMENTS, " L'HISTOIRE ÉCRIRA QUE J'AI " PRIS, EN EFFET, LE PARTI LE " PLUS SAGE."

(Discours de Sir Wilfrid Laurier.)

Qui osera nier la vérité de ces paroles, et quel est l'homme intelligent qui viendra mettre encore en doute la bonne foi de Sir Wilfrid Laurier, et sa grande sagesse politique ? ---LE SOLEIL.

Donnez vos votes pour des principes, non pour des discours.

POLITIQUE LIBERALE.

M. Fielding, ministre des Finances, a pour devoir spécial, ainsi que son titre l'indique, de voir aux intérêts financiers du pays. C'est un des hommes d'état les plus sérieux, et ses paroles sont toujours sagement mesurées. Il n'est pas un alarmiste, tant s'en faut : mais son regard sûr lui laisse apercevoir tous les dangers d'une agitation à propos de la question des écoles, d'une guerre de race et de religion compromettant nos intérêts pour de longues années à venir. Voir ce qu'il disait au cours de la dernière session (voir page 3007, Débats) :

" Nous avons enrégistré de grands progès dans le Nord-Ouest : mais, après tout, ce n'est que le prélude de plus grandes choses.

" On entend les pas du colon qui s'avance, la voix des pionniers d'un grand peuple naissant ; mais ce n'est encore que les premiers bruissements de la marée montante ; nos plages bientôt seront couvertes d'un flot humain."

(Traduction libre).

" Cette peinture de l'heureuse situation du Canada, notre Parlement a le privilège de pouvoir la continuer. Gardons-nous d'un faux mouvement qui, dans la circonstance, ferait du Canada une autre peinture offrant le spectacle d'un peuple divisé par des querelles religieuses, d'une patrie déchirée par la discorde intestine. Nous n'aurions plus à présenter le tableau de la paix et du bonheur. Le flot de l'immigration se retirerait, le capital prendrait alarme, les hommes d'affaires perdraient confiance, nous ne jouirions plus de la prospérité actuelle. Nous n'aurions plus raison d'espérer dans les promesses du splendide avenir national que le présent nous permet aujourd'hui d'entrevoir. Réalisons bien les dangers de la discorde religieuse. Efforçons-nous de l'éviter. Ayons la paix en Canada, si c'est possible."

La victoire du parti liberal va donner Paix, Progres et Prosperite.

La victoire du parti tory apporterait Prejudice, Privations, Proces devant les tribunaux.

L'agitation Engendre la Stagnation.

L'Hon. Clifford Sifton, malgré les reproches qu'on lui adressera de certains quartiers, est universellement connu pour un homme qui a toujours eu sincèrement à cœur les intérêts de l'Ouest. En démonstration des malheurs qui résulteraient, pour les nouvelles provinces, d'une agitation scolaire, il citait, comme exemple, dans un de ses discours, la condition des affaires, tant publiques que privées, qui furent la conséquence de la longue dispute des Ecoles de Manitoba, (voir page 3113, Débats) :

"Plus que cela, disait-il, le progrès matériel de ce pays avait été mis en arrêt. Mon hon. ami de Lanark (M. Haggart) sait parfaitement bien que la question des écoles de Manitoba a paralysé les forces gouvernementales pendant un temps considérable. Pratiquement, les membres du gouvernement ne purent s'occuper d'autre chose : ils étaient forcés de donner toute leur attention à cette agitation et aux difficultés qu'elle engendrait. Pour faire face à des questions de ce genre, il faut recourir à des moyens pratiques. Quand des complications épineuses surgissent, l'activité gouvernementale et l'efficacité administrative sont absolument détruites ; les ministres sont dans l'impossibilité de remplir les devoirs de leur ministère ou de soigner, comme il le faudrait, les affaires du pays."

Le triste état de choses ainsi décrit par l'hon. M. Sifton, tel est le beau cadeau que le parti conservateur voudrait bien faire aux nouvelles provinces.

* * *

Nous ne nous résisterons pas ici à la tentation de reproduire une partie d'un article de *La Patrie* du 31 octobre, intitulé "Les Ecoles de Manitoba," prenant en même temps la liberté de souligner certains mots :

"Mgr. Langevin, dit *La Patrie*, connait l'histoire du passé. Le gouvernement Greenway *abolit*, au *mepris* de la *lettre* et de *l'esprit* de la *constitution*, les écoles qui avaient été *garanties* à nos coreligionaires.

"Le gouvernement (conservateur) de la Puissance, qui eut pu désavouer l'acte anti-constitutionnel de la législature du Manitoba, *n'en fit rien*. Les préjugés de la majorité avaient exercé assez d'influence pour empêcher des hommes pourtant bien disposés, comme Sir John Thompson et autres, de se servir de l'*arme protectrice* mise à leur disposition par la constitution du Canada : *le droit de desaveu.*

"*C'est de là qu'ont surgi toutes les difficultés et toutes les injustices dont Mgr. Langevin de Saint-Boniface se plaint avec une perséverance bien digne de sympathie.*"

La Patrie a raison de dire que le refus du gouvernement d'Ottawa de recourir, en 1890, au *droit de desaveu*, reconnu par la constitution du pays, a été le point de départ de bien des difficultés et des injustices qui ont paru insurmontables par la suite. *La Patrie* semble excuser le parti conservateur en rejetant partiellement la faute sur l'influence des préjugés de la majorité, c'est-à-dire sur la crainte de plus grands troubles. Mais qui, en même temps, nourrissait ce danger et cultivait soigneusement l'exploitation des préjugés, si ce n'est encore l'organisation conservatrice. En usant de son propre fait pour excuser ses autres méfaits, en faisant toujours espérer une justice tardive à la minorité et en laissant entendre le contraire à la majorité préjugée, le parti conservateur croyait par là soigner son affaire et, par ses intrigues, se maintenir indéfiniment au pouvoir. Les élections de 1896 ont mis fin à ce régime néfaste.

Puis, le gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier a pris les moyens d'assurer la paix dans notre pays, en autant qu'on peut avoir la paix avec un élément aussi turbulent que le parti tory, cette couveuse incorrigible de querelles et de dissensions.

Le tempérament tory n'est pas fait pour habiter dans l'atmospère paisible de l'harmonie et de la bonne entente. Le tory ne peut vivre que d'agitation et de discordes. Le brouillard est son milieu naturel ; un ciel serein et ensoleillé le met en fuite.

La Politique liberale signifie : PAIX ET PROGRES.

La politique conservatrice : signifie DETRESSE ET ...

Electeurs de Saint Albert, votez pour M. ...

La politique libérale signifie : Paix et Progrès

Le Courrier de l'Ouest

Paraissant tous les Samedis

Conditions de l'abonnement
(Payable invariablement d'avance)

Un an - - - $2.00
Six Moi - - - $1.00

Toutes communications et lettres doivent être addressées: Courrier de l'Ouest; Edmonton, Alta., Boite 25.

NOTES LOCALES

Le chemin de fer Canadian Northern n'a plus qu'une quinzaine de milles à construire pour toucher Edmonton. Le premier train est entré en gare, au Fort Saskatchewan, mardi, le 7 courant. L'acier arrive par trains réguliers, et il y a tout lieu de croire que la construction jusqu'à Edmonton sera terminée dans quelques jours.

Les offices du dimanche ont lieu comme suit à l'Eglise St. Joachim : 8 hrs, a. m., Messe basse et sermon 10.30 hrs, a. m., Grande Messe et sermon.
2.30 hrs p.m., Cathéchisme.
7 hrs p. m., Sermon et Bénédiction du Saint-Sacrement.

M. Jos. R. Roy, inspecteur du département de Travaux Publics du Dominion, qui était allé en tournée d'inspection sur la Saskatchewan, est revenu à Edmonton lundi. Cette inspection était faite pour savoir si le chenal de la rivière pouvait être rendu navigable en tout temps de l'année. L'eau est très basse à cette saison de l'année et offre de grands avantages pour une telle exploration ; malheureusement la glace s'est mise à descendre plus tôt que de coutume et rendit le travail si difficile que M. Roy a dû rebrousser chemin, après avoir navigué 175 milles.

Une nouvelle expédition sera tentée au printemps, aussitôt que la glace aura disparue.

On trouvera dans une page intérieure les deux adresses présentées au Rév. Père Leduc à la soirée de lundi dernier, et que nous n'avons pu publier lors de notre dernier numéro, faute d'espace.

Une nouvelle transaction tendant à prouver la hausse extraordinaire qui se produit dans la valeur du terrain en ville, est cette vente faite, par M. Fitzgerald ; d'un terrain, troisième rue, à M. R. Secord, au prix de $300.00 du pied carré.

Nous apprenons avec plaisir que nos jeunes amis du Cercle Richelieu travaillent dur et ferme à l'organisation d'une jolie soirée dramatique et musicale qui aura lieu vers la fin du mois. Nous souhaitons tout le succès possible au Cercle Richelieu.

La maison Perfect Clothing Co., offre en vente de ce temps-ci, tout un joli assortiment de vêtements-tailleur pour dames, cela à des prix très raisonnables.

En travaillant à réparer une courroie, au moulin Brackman-Ker, samedi dernier, M. J. W. Wallace s'est fait sérieusement blesser à l'œil gauche, par une alène dont il se servait. Transporté à l'hôpital public, on craint que M. Wallace reperde l'usage de l'œil blessé.

Dans notre compte-rendu d'une fête à Morinville, sur notre dernière livraison, nous avons omis le nom de M. le curé Ethier, sur la liste des personnes présentes, de même que celui de M. Landry, d'Edmonton, qui, tous deux, prononcèrent de très jolis discours. Nous prions ces messieurs de pardonner cette omission involontaire.

> Moi aussi, je suis protestant, mais si, par protestantisme, on doit entendre l'intolérance pour la religion chère à mon voisin, pour ses convictions et des croyances qu'il considère sacrées, je ne suis plus protestant.
>
> Paroles de l'Hon. C. W. Cross

M. Léonidas Dionne, avocat, ayant pratiqué à Rimouski, P.Q., fils de M. C. E. L. Dionne, avocat, C. R., à Québec, est arrivé à Edmonton ces jours derniers. M. Dionne est décidé d'ouvrir un bureau ici.

MARCHÉ D'EDMONTON.

Beurre	15c., 20c., 22c.
Œufs	25c.
Charbon	$4.00 la tonne.
Paille	$3.à $3. la char.
Foin de Prairie	$6.à $12 "
Mil	$10.à $16. "
Avoine	28c. le minot.
Lin	5c. la lb.
Peaux	3c. à 3½c. la lb.
Beuf	2c. à 2½c. "
Porc	4c. à 4½c. "
Volailles, vivantes	8c. à 10c. "
Volailles, mortes	10c.à 12½c. "
Mouton	5½c. la lb.

NOTES POLITIQUES.

A l'assemblée politique de lundi soir, au Thistle Rink, M. Griesbach, le candidat de la discorde, en a de nouveau appelé aux préjugés. S'il fallait juger l'homme à l'entendre, on prendrait M. Griesbach pour un des fanatiques les plus étroits.

Il a mis toute sa complaisance à lire, à l'assemblée, un article du Canadian Magazine, de Toronto, où on remarque ces mots: *there must never be another French Canadian Premier.*

M. Griesbach, a de nouveau affirmé que les écoles séparées ont été imposées au peuple d'Alberta par les 65 membres de la Province de Québec.

Les assertions de ce tory ont soulevé une juste indignation chez l'Hon. Ministre de l'Intérieur, qui a répondu à Griesbach, le montrant au public tel qu'il est.

VILLE D'EDMONTON.

Listes des Voteurs Municipaux.

Une copie de la liste des voteurs pour l'année qui commence est maintenant placée à l'Hôtel-de-Ville. Tout voteur dont le nom n'est pas sur la liste peut le faire ajouter. Un blanc d'application sera fourni sur demande. Toutes les applications devront parvenir au soussigné le ou avant le 15 novembre, 1905.

GEO. J. KINNAIRD,
Secrétaire-Trésorier

Chien perdu

Un chien noir, frisé a été perdu il y a près de trois semaines sur la route de St.Albert à la Rivière qui Barre. Le chien porte un collier et répond au nom de Dash. Quiconque le retournera à H. R. Mountifield, comptable, Edmonton, sera récompensé.

A l'Etranger

ANGLETERRE.

Conversions.—Le mouvement de conversions au catholicisme, en Angleterre, s'accentue toujours davantage chaque année. Ainsi on en est rendu à une moyenne d'un peu plus de mille par mois, ou 12,750 environ par an. Evidemment la croisade de prières pour le retour de l'Angleterre à la vraie foi produit ses fruits. Malgré ses fautes nombreuses, Dieu aime toujours ce peuple, puisqu'il fait tant pour le ramener à la vérité.

L'anglicanisme peut donc en prendre son parti. Sans *credo* comme sans morale bien définis, il est nécessairement condamner à perdre constamment ce qui pourrait lui rester de meilleur sous le rapport de l'intelligence et des mœurs. Sa banqueroute définitive ne saurait maintenant tarder beaucoup. Dieu le veuille pour le salut d'un grand nombre.

RUSSIE.

Liberté religieuse.—Enfin, l'Empire russe a fait la paix avec le Japon. C'était le devoir du plus faible, on a dû y croire, en dépit de l'orgueil national et schismatique. Avec l'Eglise catholique, il n'en est pas encore ainsi. Malgré un semblant de tolérance religieuse récemment proclamée par l'empereur, on est loin d'avoir mis bas les armes. Pratiquement, c'est toujours le vieux système du fanatisme tracassier, gênant et même persécuteur qui prévaut, grâce à l'influence de la bureaucratie et des popes plus autocrates encore que le czar en ces questions. En face d'un plus faible, la tyrannie croit plus volontiers à la force qu'au droit. Mais l'Eglise a déjà triomphé d'ennemis encore plus redoutables. La puissance moscovite n'a du reste, ni sa force morale, ni ses promesses d'immortalité ; elle pourra passer et l'Eglise restera encore.

> **Vous m'avez souhaité longue vie. Et j'espère, le Ciel aidant, pouvoir encore donner à mon pays plusieurs années de vie, de luttes et de travail, pouvoir assister au développement que je m'efforce de préparer.**
>
> **Je n'ai peut-être pas toujours pris le parti le plus sage, mais je me suis efforcé de prendre le parti le plus sage. Je suis convaincu d'ailleurs que pour ce qui regarde les recents évènements, l'histoire écrira que j'ai pris en effet le parti le plus sage.**
>
> (Paroles de Sir Wilfrid Laurier, en reponse a l'adresse des citoyens de Saint-Jacques l'Achigan, le 25 octobre.)

JAPON.

Vainqueur des Russes, le Japon païen est plus large incomparablement pour la religion catholique. Si cette dernière n'y progresse pas très sensiblement, à l'heure actuelle, elle y a du moins toutes ses coudées franches, ce qui fait grand honneur à ce petit peuple, à peine civilisé d'hier.

CHINE.

Il est rumeur qu'un massacre récent de missionnaires catholiques aurait eu lieu en Chine. Evidemment pour la religion chrétienne au moins, le péril jaune est toujours très réel. Mais : *Sanguis Martyrum, semen christianorum !*

FRANCE.

On continue en France avec avec un acharnement de fauve le brigandage contre les communautés religieuses, et on ne semble pas encore près d'être écœuré de cette tyrannie sacrilège et révoltante au dernier point.

Et pourtant, il y a encore en France trop de vie catholique pour que ce pays-là périsse. Je n'en veut pour preuve que l'admirable mouvement actuel vers tous les principaux sanctuaires de la très sainte Vierge et en particulier vers Lourdes. Le dernier pélérinage national est vraiment, en ce genre, l'une des plus grandioses et des plus édifiantes manifestations de foi que le monde ait jamais vues. Plus de 20,000 pèlerins et 2,000 malades environs ont quitté les différentes villes de France à la fin d'août pour la célèbre grotte de Massabielle. "On peut dire que toutes les grandes voies ferrées appartiennent aujourd'hui à la très sainte Vierge," écrivait l'*Univers*. En vérité, voilà une prière qui doit faire violence au ciel. Or, quand dans un peuple une pareille foule croyante sait ainsi se mettre à genoux pour prier, ce peuple donne les signes les plus certains de résurrection. Du reste, un pays qui donne encore des martyrs à l'Eglise et tant d'apôtres aux autres nations, n'est pas près de périr. Pie IX l'a dit : "Non, la France ne périra pas !" Dieu qui *ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie*, la sauvera tôt ou tard.

—En prévision de la rupture du Concordat, on prépare partout des associations paroissiales, afin de pourvoir aux futurs besoins du culte. Seulement, il sera plus difficile peut-être de remédier à la disette de prêtres qui se fait déjà une peu sentir : car, présentement, il n'y en a qu'un en moyenne, par 5,000 fidèles, et quinze sièges épiscopaux sont encore vacants.